



CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE 2020 / 2021

Mesdames et Messieurs les Président(e)s
Des clubs de Football de la Dordogne

à Marsac sur l'Isle, le 02 juin 2021,

Objet : CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Vous êtes priés d'assister à l'Assemblée Générale du District de Football Dordogne – Périgord qui aura lieu le SAMEDI 19 JUIN 2021 à 10h à Saint Astier. Veuillez noter que l'accueil et l'émergence des clubs se fera dès 09h00 et la fin à 10h précises.

Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires pour venir assister à la réunion :

- ❖ Horaire : 10h début (Accueil dès 9h)
- ❖ Lieu : Rue Amiral Courbet 24110 ST ASTIER
- ❖ Salle : Centre culturel La Fabrique

- ✚ Afin de respecter le protocole sanitaire mis en place, nous vous informons que les clubs ne pourront être représenté que par **une seule personne.**

Toute absence à l'Assemblée Générale est sanctionnée d'une amende de 80 €.
Les clubs ont la possibilité de se faire représenter par un autre club (amende de 20 €).

- ✚ Le pouvoir (original) reçu par voie postale est obligatoire le jour de l'assemblée générale.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,
Eric LACOUR

PS : Pour des raisons sanitaires, il n'y aura pas de café d'accueil ni de pot de l'amitié à la fin.

Annexe 1 : L'ordre du jour

Annexe 2 : Modalités de participation



CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE 2020 / 2021

ANNEXE 1

L'accueil et l'émergissement des clubs se fera entre 9h et 10h.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE (Par le président)

PAROLE AU MAIRE DE SAINT ASTIER (Ville d'accueil de l'AG)

PAROLE AU PRESIDENT DE LIMENS JSA (Club recevant)

RAPPORT MORAL (Par le président)

MODIFICATIONS DES TEXTES (Par Patrick Demaret)

BUDGET PREVISIONNEL (Par Jean – Jacques Combeau)

PLAN DE RELANCE (Par Jonathan Blondy)

PAROLE INVITE – PATRICK MATTENET

PRESENTATION DES MEDAILLES DU DISTRICT

PAROLES AUX INVITES

- Comité départemental olympique et sportif
- Crédit Agricole Charente Périgord
- Ligue de Football Nouvelle Aquitaine
- Ligue de Football Amateur
- Conseil Départemental

CLÔTURE (Par le président)



CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE 2020 / 2021

ANNEXE 2

Modalités de participation
à l'Assemblée Générale des Clubs du District
(Application des articles 12.3 et 13.2.1 des Statuts du District)



Chaque club a l'obligation d'être représenté à l'Assemblée Générale.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir dudit Président.

Ces représentants de club doivent :

- ✚ Être titulaire d'une licence depuis plus de six mois à la date de l'Assemblée Générale (voir "in fine" les dispositions d'application pour les Présidents ELUS dans leur club depuis moins de six mois),
- ✚ Ne pas être sous le coup d'une sanction de suspension de toutes fonctions officielles ou d'une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,
- ✚ Être majeur et jouir de leurs droits civiques,
- ✚ Être domicilié sur le territoire du District ou d'un District limitrophe.

Un Président ou son délégué, **s'il représente son club**, peut également en représenter un autre s'il détient un pouvoir du Président de cet autre club ; seul, ce délégué officiel, à l'exception de toute autre personne du club, peut participer aux discussions et aux divers votes.

- **NOTA** : Un Président, récemment élu par son club, (moins de six mois), pourra le représenter, à condition qu'il soit licencié en tant que dirigeant depuis plus de 6 mois.